CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE OEA/Ser.L/ XXII.2.20

LA FABRICATION ET LE TRAFIC ILLICITES CIFTA/CC-XX/doc.5/20

D’ARMES À FEU, DE muniTions, D’ExplosiFs 17 décembre 2020

ET D’AUTRES MATÉRIELS CONNEXES (CIFTA) Original: espagnol

Comité Consultatif

Vingtième réunion ordinaire

17 décembre 2020

Washington, D.C.

CE DOCUMENT EST CLASSÉ COMME CIFTA/CC-XX/doc.13/21

ACTIVITÉS MENÉES PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE EN VUE DE LA

MISE EN ŒUVRE DE LA CIFTA

Le Secrétariat technique de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), composé du Département de la sécurité publique et du Département contre la criminalité transnationale organisée du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle de l'Organisation des États américains, a le plaisir de présenter ce rapport sur les activités menées en 2020, dans le cadre de l'actuel Plan d'action pour le fonctionnement et l’application de la CIFTA.

Conscient de la nécessité de continuer à soutenir les États parties dans le renforcement de leurs capacités à exécuter le Plan d'action et à s’acquitter des obligations souscrites dans le cadre de la CIFTA, le Secrétariat technique a élaboré et mis en œuvre des stratégies visant à (i) améliorer les capacités opérationnelles des États parties en matière de marquage, de traçage, de destruction et de stockage des armes légères et de petit calibre, des munitions et des matériels connexes ; (ii) aider les pays à réviser leur cadre réglementaire en matière d'armes à feu, en tenant compte des obligations et des normes de la CIFTA ; (iii) renforcer les capacités des pays à enquêter sur les infractions liées au trafic illicite et à la prolifération des armes à feu.

En raison de la pandémie de COVID-19 et de la gravité de la crise sanitaire qui touche les pays de la région, le Secrétariat technique a dû faire face à une série de difficultés logistiques et opérationnels pour mener à bien ces activités en 2020. Les mesures restrictives adoptées par les pays, y compris les restrictions en matière de voyage, la fermetures des frontières et le confinement, ont rendu difficile la réalisation d'activités opérationnelles sur le terrain. Toutefois, grâce à l'adoption de stratégies créatives dans le cadre de nos programmes, il a été possible d'éviter l’arrêt complet des activités et de réaliser des progrès appréciables, ainsi qu’il est précisé ci-après, dans les domaines suivants :

* **Projet d’appui à la lutte contre la prolifération et le trafic illicites d’armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et contre leur impact en Amérique latine et dans les Caraïbes**
* **Plan de réduction des homicides**
* **Étude de portée continentale relative à la question du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions**
* **Coopération avec d'autres organisations**
1. **Le projet d’appui à la lutte contre la prolifération et le trafic illicites d’armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et contre leur impact en Amérique latine et dans les Caraïbes**

En 2019, le Département de la sécurité publique, avec l’appui financier de l'Union européenne, a lancé la mise en œuvre du projet « Appui à la lutte contre la prolifération et le trafic illicites d’armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et contre leur impact en Amérique latine et dans les Caraïbes », lequel prendra fin en 2021. Ce programme intégré en matière de contrôle des armes tient compte des enseignements tirés des initiatives antérieures et s'appuie sur les résultats fructueux du Programme d'aide au contrôle des armes et munitions, achevé en 2014, afin de faire progresser la mise en œuvre de la CIFTA.

Le projet comporte cinq volets :

1. Sécurité physique et gestion des stocks
2. Marquage et traçage des armes légères et de petit calibre
3. Destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions
4. Mécanismes de transfert et de coopération
5. Prévention de la violence armée

Nous avons le plaisir de présenter ci-après les principaux résultats obtenus à ce jour pour chacun de ces volets, lesquels résultats apportent un soutien concret et significatif aux efforts que déploient les pays de la région pour s’acquitter des engagements souscrits au titre de la Convention.

*Sécurité physique et gestion des stocks*

Ce volet vise à renforcer la capacité des pays à maintenir la conformité de leurs arsenaux nationaux avec les normes internationales afin d'éviter les détournements et les accidents, comme la terrible explosion qui s’est produite au Liban cette année. À cette fin, nous avons organisé deux ateliers régionaux sur les bonnes pratiques en matière de sécurité physique et de gestion des stocks, dont l'un au Guatemala en décembre 2019, axé sur les pays d'Amérique latine, et l'autre, virtuel, en novembre 2020, qui a mis l’accent sur les pays des Caraïbes et a été réalisé en coopération avec la CARICOM-IMPACS.

Les séminaires ont été réalisés par des experts de 6 organisations possédant une vaste connaissance dans le domaine, lesquels ont abordé différents sujets et normes internationales en la matière. Les responsables des pays participants ont eu l'occasion de dresser un tableau de la situation nationale et d'échanger des informations sur les défis auxquels ils sont confrontés. Au total, nous avons formé 125 fonctionnaires de 18 pays.

En plus des ateliers régionaux, 55 fonctionnaires du Pérou, d’El Salvador et de l'Équateur ont reçu une formation dans des domaines spécifiques de la sécurité physique et de la gestion des stocks. Dans le cadre de ces formations nationales, des évaluations techniques ont été réalisées sur la situation des stocks d'armes dans chacun de ces pays afin d'apporter des améliorations conformes aux normes internationales.

*Marquage et traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC)*

Ce volet vise à améliorer les capacités nationales en matière de marquage et de traçage des armes légères et de petit calibre ainsi qu’à promouvoir la coopération régionale dans ce domaine.

Malgré l’impact que les mesures restrictives de lutte contre la COVID-19 ont eu sur les activités de ce volet, lesquelles sont de nature hautement opérationnelle et nécessitent des visites et du travail sur place, une formation et une assistance technique ont pu être été fournies à six pays de la région. Quatre-vingt-quatre (84) responsables nationaux du Guatemala, d’El Salvador, du Honduras, du Guyana, de la Bolivie et du Pérou ont été formés sur la question. En outre, des machines de marquage ont également été identifiées et obtenues, et seront livrées en temps voulu aux pays qui en ont besoin en 2021, lorsque les voyages seront rétablis.

*Destruction des ALPC et des munitions*

Ce volet, qui vise à renforcer les capacités nationales de destruction des armes légères et de petit calibre saisies, dangereuses, ou excédentaires, a également été particulièrement touché par la pandémie de COVID-19.

Cependant, depuis le démarrage du projet, 77 fonctionnaires ont été formés à la destruction d'armes et de munitions au Pérou et au Costa Rica. Ce projet a permis de soutenir la destruction et la certification de 13 363 armes légères et de petit calibre et de 341 186 éléments de munitions, conformément aux meilleures pratiques internationales.

En outre, dans le cadre de l'accord conclu avec le ministère espagnol de la Défense, 30 participants, dont des militaires, des policiers et des civils de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Brésil, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Pérou, République dominicaine, Mexique, Costa Rica, Uruguay et Panama) ont reçu un certificat de niveau EOD 3 au Centre international de déminage humanitaire de Hoyo de Manzanares.

*Mécanismes de transfert et de coopération*

Ce volet vise à promouvoir la coopération régionale et l'échange d'informations par l'amélioration des mécanismes de transfert ainsi que la fourniture d’une assistance législative aux pays pou harmoniser la législation nationale avec les normes internationales.

Afin de fournir un outil de soutien à l'accès et à l'échange en matière d’information sur diverses questions liées au contrôle des armes et des munitions, une communauté virtuelle a été mise en place, et 11 pays et 16 points de contact nationaux se sont inscrits.

En outre, des lignes directrices ont été élaborées pour un mécanisme de communication transfrontalier et régional visant l'échange d'informations sur les transactions licites d'importation et d'exportation d'armes à feu. L'objectif de ce mécanisme est de permettre aux États parties à la CIFTA de procéder à des échanges rapides d’information sur l'exportation, l'importation et le transit d'armes légères et de petit calibre, de leurs composantes et de leurs munitions, et d'identifier rapidement les vulnérabilités et risques possibles de détournement vers le marché illicite dans le cadre de ces processus. Ce mécanisme proposé sera soumis aux États parties à la CIFTA pour examen et validation au cours du premier semestre 2021.

Par ailleurs, dans le domaine de l'assistance juridique, nous avons fourni une assistance technique en matière de renforcement et d’amélioration des cadres réglementaires relatifs aux armes à feu dans trois pays : le Pérou, l'Équateur et la Jamaïque. Une aide a été apportée au Pérou dans l’élaboration de la directive sur la réglementation des conditions et mesures de sécurité pour les installations de stockage d'explosifs et de matériels connexes. En Équateur, nous avons fourni des contributions et des commentaires pour harmoniser la législation sur les armes avec les mandats souscrits dans le cadre de la CIFTA. Nous avons également examiné le projet de modification de la législation sur les armes en Jamaïque, en tenant compte des obligations de la CIFTA, en vue d'une éventuelle ratification de la Convention par ce pays.

*Prévention de la violence armée*

Ce volet innovant a été incorporé dans le projet en reconnaissant que les mesures de répression et de contrôle du cycle des armes à feu sont inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'activités visant à prévenir l'utilisation des armes à feu pour la résolution des conflits et l'implication de groupes en situation de vulnérabilité dans la violence armée. À cette fin, ce volet pilote vise à renforcer les capacités au niveau communautaire et à promouvoir un comportement socialement responsable, en formant les acteurs locaux et en développant des compétences essentielles à vie chez les enfants en situation de vulnérabilité, par le biais d’activités extrascolaires quotidiennes dans le cadre du programme OASIS (musique pour la prévention de la violence). Ce volet est mis en œuvre dans des communautés de deux pays : le Honduras et El Salvador.

En 2020, la méthodologie OASIS a été développée pour l'enseignement de cours virtuels d'orchestre et de chœur, compte tenu de l'impossibilité de réaliser des cours en face à face. En outre, des modules de formation sont en cours d’élaboration sur des questions liées à la prévention de la violence juvénile et intrafamiliale, en collaboration avec l'ONG Alianza para la Paz et le Portail éducatif de l'OEA, lesquels seront dispensés virtuellement aux enseignants d'OASIS, aux familles des étudiants, aux responsables communautaires ainsi qu’aux représentants du secteur public local, à partir de février 2021.

Au Honduras, une évaluation a été réalisée sur la situation des modes de violence juvénile et intrafamiliale et des services d'assistance existants dans la municipalité de Tela. Quatre-vingts jeunes ont été choisis, 50 instruments de musique ont été récupérés, 80 tablettes ont été distribuées aux familles bénéficiaires et des accords de participation ont été signés avec elles. Les cours virtuels ont débuté en octobre 2020. À El Salvador, des partenariats locaux ont été noués pour la mise en œuvre d'OASIS et un accord de coopération a été signé à cette effet avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Les cours commenceront en 2021.

1. **Plan de réduction des homicides**

Reconnaissant l'impact de la violence armée dans la région, laquelle est perpétrée principalement, comme nous le savons, en recourant aux armes à feu, le premier Plan d’action continental appelé à orienter l’élaboration des politiques publiques de prévention et de réduction des homicides intentionnels dans les Amériques a été élaboré et adopté par l'Assemblée générale en 2019.

Bien entendu, le plan comprend, au nombre de ses axes centraux, la prévention et la lutte contre le trafic d'armes, et contient 28 recommandations organisées selon trois axes:

* Axe 1 : Production, diffusion et utilisation d'informations et de preuves scientifiques (8 recommandations)
* Axe 2 : Recommandations pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures de prévention (13 recommandations)
* Axe 3 : Recommandations pour la mise en œuvre ou le fonctionnement de la justice pénale (7 recommandations)

Trois projets ont été réalisés dans le cadre de ce plan. En outre, une plateforme de connaissances sur les homicides a été mise en place sur le site Internet du Réseau interaméricain de prévention de la violence et de la criminalité et est accessible au public.

1. **Étude de portée continentale relative à la question du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions**

Conformément au mandat établi par la résolution AG/RES. 2945 (XLIX-O/19), qui prévoit la réalisation d’une étude de portée continentale relative à la question du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions dans le continent afin d’identifier les menaces et les défis en la matière, en 2020, le Secrétariat technique a conçu une proposition pour l'élaboration d'une méthodologie en vue de la réalisation de l'étude, laquelle permettra de la répéter périodiquement pour suivre les tendances dans le continent américain. Cette proposition est en cours de validation avec le Mexique, en sa qualité de Secrétariat *pro tempore* de la CIFTA, et l'on espère pouvoir identifier les ressources financières nécessaires en 2021 pour réaliser l'étude.

1. **Coopération avec d’autres organisations**

Le Secrétariat technique de la CIFTA cherche activement à identifier des synergies avec d'autres organisations dans le but de renforcer la coopération et améliorer les activités consacrées à la prévention du trafic d'armes. Dans ce sens, il convient de souligner qu'en 2020, le Secrétariat technique de la CIFTA a coopéré et participé, par le biais d’exposés effectués par nos spécialistes, à une série d'événements et de réunions afin d’examiner les progrès réalisés sur la question et d’identifier des domaines de coopération possibles. Je voudrais souligner notre collaboration par le biais de contributions à la feuille de route pour les Caraïbes dans le domaine des armes à feu, laquelle a été développée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC) ; notre intervention sur le rôle des organismes régionaux dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères dans le cadre du forum virtuel réalisé par Small Arms Survey ; notre participation à la septième réunion du Groupe de travail sur les armes à feu de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée ; et notre exposé sur les processus de destruction d’armes dans la région lors de la Conférence sur les processus de gestion et de destruction des armes, munitions et explosifs, réalisée par l'Organisation interaméricaine de défense.

En outre, nous avons intégré dans nos activités les organisations qui travaillent sur la question des armes à feu, en cherchant à tirer parti des capacités et de l'expérience que possède chacune d'entre elles. Comme cela a été mentionné antérieurement, lors des séminaires régionaux sur la sécurité physique et la gestion des stocks, nous avons reçu l’appui de CARICOM IMPACS, de l'équipe consultative pour gestion des munitions (AMAT) du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), de la Golden West Foundation, du Centre de formation au déminage humanitaire et du Commandement Sud des États-Unis.

Nous concluons ainsi le rapport du Secrétariat technique sur les progrès réalisés pour donner suite au plan d'action 2018-2022 de la CIFTA. Merci beaucoup.

CIFTA00877F04